Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Le Parlement européen en faveur de la lavande



Les huiles essentielles de lavande ne seront pas considérées comme des substances chimiques. Le parlement européen vient de voter à une large majorité une dérogation en ce sens. En clair ? Le parlement européen en réunion plénière début octobre a adopté le projet de règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (Règlement CLP) qui protège les huiles essentielles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

«Les commissaires socialistes européens se sont ralliés à la position française défendue par Christophe Clergeau et moi-même », indique Lucien Stanzione. L'huile essentielle est un mélange à considérer comme un produit dans son ensemble et non comme une addition de composés avec leurs propriétés propres. Cette décision pourrait sauver notre patrimoine lavandicole.»

Dans le détail
«La position que je défends, éclairée par la recherche scientifique et le Président des PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) de France est que l'huile essentielle est un mélange à considérer comme un produit dans son ensemble et non comme une addition de composés avec leurs propriétés propres.»

Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse
enjoint à se battre collectivement pour aider les lavandiculteurs et sauver cette filière qui fait vivre de nombreuses familles et qui est une culture emblématique à rayonnement mondial. « La Chambre d'agriculture reste aux côtés des lavandiculteurs pour continuer de défendre les intérêts d'une filière en grande difficulté. »

La lutte continue
«L'année 2022 s'est avérée difficile, notamment à cause de la sécheresse et de l'arrivée dans la Drôme, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, de la Noctuelle, chenille d'Afrique du nord transportée par le sirocco, qui dévore les tiges et fait tomber les calices, explique Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse. Sur le plateau d'Albion, cette année, les champs de lavande n'étaient pas bleus mais gris. Beaucoup de producteurs ont même préféré ne pas récolter. Ce qui a les a le plus surpris, c'est le nombre de chenilles et la vitesse avec laquelle elles ont tout dévoré alors qu'elles ne sortent que la nuit. Les producteurs de lavande sont extrêmement inquiets d'autant que ces ravages ne font pas partie des calamités agricoles. » Alors qu'aujourd'hui 9 octobre se tient au sénat le colloque 'Les huiles essentielles de lavande entre défis réglementaire et patrimoine culturel'», les élus de Vaucluse seront vent debout pour défendre la filière.

Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, défend la filière de la lavande et du lavandin

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, poursuit son combat pour que la filière de la lavande et du lavandin de Vaucluse puisse perdurer. Il est intervenu au Sénat pour 'La prise en compte des territoires, des savoir-faire et des cultures dans l'élaboration de règlementations européennes d'harmonisation', face à Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargée de l'Europe.

Le sénateur Stanzione a commencé par planter le décor : «La France est le premier producteur mondial d'essence de lavandin et le deuxième d'huile essentielle de lavande. Ces productions sont concentrées dans trois départements du sud-est de la France : le Vaucluse, la Drôme et les Alpes de Haute-Provence, qui comptabilisent 87 % des superficies nationales. Ces productions emblématiques de la Provence sont créatrices de valeur ajoutée.»

Le cours de la lavande a chuté de 60% en 3 ans

«Dans mon département de Vaucluse, qui comprend notamment les contreforts du Mont Ventoux, j'ai été alerté, dès le mois d'août 2021, par les maires, les agriculteurs et les distillateurs de lavande et de lavandin de la crise économique majeure que traverse la filière, en raison de la très forte baisse des cours – moins 60 % en trois ans –, engendrée par une surproduction importante, par un doublement des surfaces plantées en dehors des zones historiques de cette culture, en particulier dans l'immense plaine de la Beauce.»

Hausse des coûts de l'énergie, sécheresse, prolifération du ravageur cécidomyie

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

«Les coûts de l'énergie sont venus s'ajouter à cette situation, ainsi que des aléas climatiques tels que le gel, puis la sécheresse et le manque d'eau de cet été, ainsi que la prolifération d'un ravageur, la cécidomyie, contre laquelle il est urgent d'agir.»

Sans traitement efficace la lavande pourrait disparaitre d'ici 2 ans

Alors que les produits phytosanitaires sont interdits et qu'il n'y a pas d'alternatives pour combattre la cécidomyie, le sénateur réclame l'emploi des anciens produits, même si cela reste temporaire, dans l'attente de solutions efficaces, car, il l'affirme sans traitement phytosanitaire la lavande aura disparu d'ici 2 ans.

« Les produits phytosanitaires ne sont plus fabriqués, alors qu'aucune solution n'a été trouvée. Aussi convient-il de soutenir et de renforcer la recherche de méthodes alternatives efficaces ».



DR

Des propositions concrètes et une enveloppe de 10M€ pour soutenir la filière

«L'une des réponses élaborées pour répondre à cette grave crise a été d'envisager des mesures d'aide à l'arrachage dans les territoires de plaine où il est possible et rentable de planter des céréales», plaide le sénateur.

Sur l'initiative commune de Marie-Pierre Monier sénatrice de la Drôme, Jean-Yves Roux, sénateur des Alpes-de-Haute-Provence et moi-même, le Sénat a voté à une large majorité, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022, la création d'une enveloppe budgétaire de 10M€, en vue d'aider à l'arrachage dans certaines zones.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Or, les services ministériels expliquent aux professionnels de la filière que la réglementation européenne relative à la concurrence pourrait interdire de mettre en œuvre de telles mesures, considérées comme une aide exclusive en faveur des lavandiculteurs français.
Toutefois, il semble que des solutions pourraient être trouvées, si les mesures d'arrachage interviennent dans le cadre d'une restructuration ou d'une diversification de la filière.»

Reach et CLP, la culture du paradoxe
La loi Reach (Enregistrement, évaluation et autorisations des produits chimiques) et le règlement CLP (règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges) rédigés par l'Europe mettent également à mal la filière de la lavande et du lavandin qui réclament leur révision pour tenir compte des spécificités des huiles essentielles.
«Sans cela, cette filière est vouée à disparaître, alors même qu'elle est en pleine dynamique de valorisation, comme en témoignent les démarches pour toiletter l'AOP (Appellation d'origine protégée) Huile essentielle de lavande de Haute-Provence, pour créer une IGP Lavandin de Provence ou encore pour lancer une demande de reconnaissance des 'paysages olfactifs et poétiques de la lavande' au patrimoine mondial de l'Unesco (Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture) a plaidé Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme auprès de la présidente, Laurence Boone, secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères chargée de l'Europe.


Copyright Alain Hocquel, Vaucluse tourisme